

CONDITIONS RELATIVES À UN FONDS DE DOTATION

TITRE DU FONDS DE DOTATION

FONDS LUC-DESPINS POUR LE PROGRAMME DE DROIT CANADIEN

INTRODUCTION

Ce fonds a été établi par Maître Luc Despins (LL.L. 1981, LL.B. 1982) alors qu'il siégeait au cabinet de campagne de la Section de droit civil de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Diplômé du programme national de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, et titulaire d'une maîtrise de la Harvard Law School, M^elDespins exerce le droit chez Paul Hastings LLP à New York en tant qu'expert en matière de faillite. Il s'est illustré à maintes reprises au cours de sa carrière en se classant notamment parmi les 45 meilleurs juristes de moins de 45 ans aux États-Unis, selon la revue The American Lawyer en 2003. Il a également figuré en 2001, 2002 et 2004 au palmarès des dix meilleurs avocats spécialisés en matière de faillite paru dans le rapport spécial des listes Turnarounds & Workouts.

OBJECTIF DU FONDS

Appuyer financièrement les étudiantes et les étudiants inscrits dans le programme de droit canadien qui font preuve d'excellence scolaire.

PRIX LUC-DESPINS POUR LE PROGRAMME DE DROIT CANADIEN

Ce prix sera décerné à une étudiante ou un étudiant à temps plein à la Faculté de droit dans le programme de droit canadien qui fait preuve d'un excellent rendement scolaire.

DÉTAILS DU PRIX

Admissibilité

La personne candidate doit :

1. être citoyenne canadienne, résidente permanente, personne à statut protégé ou réfugiée, ou encore étudiante ou étudiant international;
2. être inscrite à temps plein à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, dans le programme de droit canadien, et
3. avoir obtenu un excellent rendement scolaire dans le programme de droit canadien.

Valeur du prix : minimum 5 000 \$

Nombre de prix: Un

Fréquence d'attribution: Annuelle

Programme ou cycle d'études : Premier cycle

DEMANDE

Aucune demande n'est nécessaire. Le prix est décerné automatiquement. Dans l'éventualité où plusieurs candidats satisferaient aux exigences de base, le comité de sélection fixera son choix conformément aux règlements en vigueur et aux critères standard régissant l'attribution de bourses à la Section de droit civil au moment de la sélection.